



Bulletin D'ADHÉSION

F E D E R A T I O N A U T O N O M E S P P - P A T S

101 rue de Paris
16000 ANGOULEME
05 45 93 99 58
adhérent@faspp-pats.org
Affiliée à la EA-FPT

Affiliée à la FA-FPT

Coordonnées personnelles SPP

Grade :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

SDIS de :

Centre de Secours de :

Début du 1^{er} prélèvement : 05 / /

N° de tél. fixe :

N° de tél. portable :

Email :-

Répartition de la cotisation

Votre cotisation mensuelle est repartie comme indiqué ci-dessous :

6,45 € pour la Fédération FA/SPP-PATS

0,25 € de frais de gestion

5,30 € pour le Syndicat Départemental avec l'Assurance décès

12,00 € de prélèvement par mois

Daté et signé :

Les informations recueillies sont obligatoires, à l'exception de celles portant la mention « facultatif ». Elles font l'objet d'un traitement informatique qui permet à la Fédération Autonome de pouvoir prendre contact avec ses adhérents, de leur transmettre des informations et communications relatives à la fédération. Elles sont destinées aux services adhérents, trésorerie et communication de la Fédération Autonome ainsi qu'aux présidents du département duquel vous dépendez et ce pour une durée maximale de 10 ans après la fin de votre adhésion à la FA SPP PATS. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par la FA SPP PATS et votre syndicat départemental pour la gestion de votre adhésion et pour toute opération de marketing et de communication au sein de la Fédération et de votre syndicat. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers. Pour l'exercer, il vous suffit de nous écrire par courrier à Fédération Autonome SPP PATS 285 avenue des Maurettes 06 270 Villeneuve-Loubet, en nous indiquant vos nom, prénom, d'adhérent et adresse e-mail valide.